

ACCORD DE SUBVENTION

entre l'Organisation internationale du Travail et **nom du Bénéficiaire**

Considérant que l'Organisation internationale du Travail (OIT), représentée par le Bureau international du Travail (BIT), [à travers si applicable nom du programme de subvention] poursuit l'objectif de [objectifs de l'OIT reliés à la subvention ou au programme]; et

Considérant que la proposition de projet soumise par **nom du Bénéficiaire** (le Bénéficiaire) a été retenue pour l'octroi d'une subvention aux conditions stipulées dans le présent Accord (telle qu'approuvée, l'Activité subventionnée);

Le BIT et le Bénéficiaire (les Parties) conviennent de ce qui suit:

OCTROI DE LA SUBVENTION

I. Champ d'application

I.I. Les documents suivants, énumérés dans leur ordre de préséance, forment l'intégralité de l'accord entre les Parties (l'Accord) et remplacent tout accord ou communication verbale ou écrite entre les Parties concernant l'objet dudit Accord:

- ce document; et
- Termes et conditions applicables aux accords de subvention du BIT (Annexe A).

Ajouter documents supplémentaires si nécessaire, par exemple description de projet et budget (Annexe B), modèle de rapport (Annexe C), etc.

II. Obligations générales

II.I. Le BIT octroiera au Bénéficiaire, sous réserve que le BIT ait reçu les fonds nécessaires de son/ses donateur/s, une subvention de **montant** dollars E.-U. (la Subvention). Le paiement de la Subvention sera fait en un seul versement¹ dès la signature du présent Accord dans la mesure où les circonstances le permettent, par transfert bancaire en dollars E.-U. sur le compte bancaire suivant du Bénéficiaire: **à être complété par FINANCE**

II.II Le Bénéficiaire utilisera la subvention uniquement dans le cadre de l'Activité subventionnée [consistant à ... Si subventions/activités simples, décrire l'Activité subventionnée ici] [si subventions/activités plus complexes, inclure description de projet (Annexe B) dans la partie I ci-dessus et simplement préciser: en conformité avec l'Accord.] Le Bénéficiaire mettra en œuvre l'Activité subventionnée avec diligence et efficacité. Le Bénéficiaire accepte d'utiliser les fonds de subvention exclusivement pour le Projet selon les modalités énoncées dans la description de projet (Annexe A), sous réserve des termes et conditions du présent Accord et sans préjudice du mandat constitutionnel de l'OIT relatif aux normes internationales du travail. Toute modification concernant le champ d'application et la teneur de l'Activité subventionnée doit être approuvée au préalable par les Parties et annexée au présent Accord.

II.III Le Bénéficiaire sera tenu de présenter des états financiers annuels; l'exactitude desdits états financiers et de tout autre rapport pourra faire l'objet de vérifications. Les fonds octroyés en vertu du présent Accord seront utilisés conformément au budget du Projet.

II.IV. Toute correspondance relative la mise en œuvre du présent Accord sera adressée à:

Pour le BIT:
coordonnées

Pour le Bénéficiaire:
coordonnées

II.V. L'Activité subventionnée sera mise en œuvre à partir du **date** et sera achevée au plus tard le **date** ou autre date fixée suite à toute prolongation approuvée par le BIT (Durée de subvention). Les fonds de subvention qui n'auront pas été dépensés après l'exécution de l'Activité subventionnée seront utilisés conformément aux instructions du BIT2.

II.VI. Deux semaines au plus tard après la fin de la Durée de subvention, le Bénéficiaire soumettra à la satisfaction du BIT:

- a) un rapport narratif de l'Activité subventionnée et de l'utilisation de la Subvention [*si modèle particulier, préciser*: suivant le modèle joint en Annexe ...]; et
- b) un rapport financier certifié attestant que la Subvention a été utilisée conformément au présent Accord3.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment désignés par le BIT, et le Bénéficiaire, ont signé le présent Accord:

Pour le BIT :

Pour le Bénéficiaire:

Nom:

Nom:

Titre:

Titre:

Lieu et Date:

Lieu et Date:

Signature:

Signature:

¹ Si le paiement est effectué en plusieurs versements, consulter BUDFIN (budfin@ilo.org).

² Ces instructions devront être conformes à toute condition ou règle applicable à l'usage des fonds, par exemple tel qu'indiqué dans l'accord respectif avec le donateur.

³ Si d'autres obligations de rapport s'appliquent, par exemple lorsque demandé par le donateur, consulter BUDFIN.